

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026 A 19 HEURES 30

Présents : Pierre COUTAUD, Evelyne DEGUILLAUME, Gilles CHAVASTELON, Joëlle MEYRIGNAC, Eric MARTIN, Jérémy VEYRET, Victor ROUSSEL, Geneviève LABARRE, Isabelle CHARRIER, François NIARFEIX, Guillaume CHASSAGNE, Christelle VEDRENNE.

Procurations : Guillaume CHASSAGNE à Pierre COUTAUD, Laëtitia DELOUIS à Zoé VAISSET-LOUVARD.

Excusés :

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2026.

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, le 5 juin 2026 à 19 heures 30.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
Mme Evelyne DEGUILLAUME, M. François NIARFEIX, Mme Zoé VAISSET-LOUVARD, M. Victor ROUSSEL.
La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Titulaires : DEGUILLAUME Evelyne, CHAVASTELON Gilles, COUTAUD Pierre
Suppléants : MEYRIGNAC Joëlle, CHARRIER Isabelle, ROUSSEL Victor.

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus trois délégués et trois suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

c) Élection des délégués

Ont obtenu :

- Mme DEGUILLAUME Evelyne : 14 voix
- M. CHAVASTELON Gilles : 14 voix
- M. COUTAUD Pierre : 14 voix.

Mme DEGUILLAUME Evelyne, M. CHAVASTELON Gilles et M. COUTAUD Pierre ayant obtenu la majorité absolue, ils sont élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Ont obtenu :

- Mme MEYRIGNAC Joëlle : 14 voix
- Mme CHARRIER Isabelle : 14 voix
- M. ROUSSEL Victor : 14 voix.

Mme MEYRIGNAC Joëlle, Mme CHARRIER Isabelle et M. ROUSSEL Victor ayant obtenu la majorité absolue, ils sont élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

2. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID).

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'établissement d'une nouvelle liste de contribuables susceptible de servir à la constitution de cette commission.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la liste proposée doit comporter un nombre de contribuables supérieur au nombre de commissaires à désigner. Elle est transmise à la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), qui procède à la désignation des membres de la commission.

La CCID est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Ces membres sont désignés par la DDFIP parmi les personnes figurant sur la liste établie par le Conseil municipal.

M. le Maire soumet donc à l'assemblée une liste de vingt-quatre contribuables répondant aux conditions requises pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

- | | | |
|------------------------|-------------------------|---------------------|
| - René MAZAUD | - Gilles REBIERE | - Hervé MARTIN |
| - Michel SALAGNAC | - Jean MAZIERE | - Carine PRADOUX |
| - Michèle BRETTE | - Claire BROUSSOULOUX | - Alain FAURIE |
| - Françoise CURBELIE | - Marie-Claude CATONNET | - Mickael BERNARDIN |
| - Sandrine DEGUILLAUME | - Françoise PLAZANET | - Christine DUFAURE |
| - Hervé CAUNET | - Arnaud SIMONS | - Catherine SIMONET |
| - Robert URBAIN | - Roger CHAVASTELON | - Corinne GUERIN |
| - Jean-Claude RUBY | - Yveline NOUAILLE | - Josette VINATIER |

APPROUVE

3. TARIFS COMMUNAUX : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES LOCATIONS, HORS LOGEMENTS.

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts supportés par la commune pour l'exploitation et l'entretien de ses équipements et services, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une révision des tarifs communaux.

Cette actualisation vise à garantir un équilibre financier satisfaisant tout en maintenant des conditions d'accès adaptées aux usagers. Les nouveaux tarifs proposés figurent dans le **tableau annexé à la présente délibération, -> présentation tarifs dans BM.**

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les tarifs ainsi révisés et leur application à compter du 08 juin 2026.

APPROUVE

4. TARIFS COMMUNAUX : MODIFICATION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS LOUES A L'ANNEE AU CAMPING MUNICIPAL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération n° 38/2025 du 19 septembre 2025, les tarifs annuels des emplacements du camping municipal ont été fixés à 400 € pour les caravanes et 700 € pour les mobile-homes.

Afin de simplifier la gestion administrative du camping, notamment en supprimant les relevés individuels de consommation et la facturation de l'eau et de l'électricité, il est proposé de mettre en place, à compter du 1er janvier 2026, un tarif forfaitaire annuel incluant ces charges.

Dans ce cadre, il est proposé de fixer les nouveaux tarifs à :

- 500 € par an pour un emplacement caravane ;
- 900 € par an pour un emplacement mobile-home ;

ces montants comprenant les consommations d'eau et d'électricité.

Cette mesure permettra de simplifier la gestion du camping et d'offrir une meilleure lisibilité des coûts aux occupants.

APPROUVE

5. FINANCES : EVOLUTION DES MOYENS DE PAIEMENT PROPOSES PAR LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'évolution des modalités d'encaissement des recettes publiques et de la diminution progressive de l'utilisation du chèque comme moyen de paiement.

Il indique que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réduire l'usage du chèque. La fermeture des centres d'encaissement automatisés est annoncée pour juin 2027, ce qui entraînera un traitement manuel des chèques avec des délais plus importants et des contraintes administratives supplémentaires.

Dans ce contexte, les collectivités sont invitées à développer des moyens de paiement dématérialisés et sécurisés tels que le prélèvement automatique, le paiement en ligne, PayFiP ou encore le paiement par carte bancaire via terminal de paiement électronique.

Le Maire précise que la commune devra engager une réflexion au cours des prochains mois afin d'adapter progressivement ses modalités d'encaissement et d'anticiper la diminution, voire l'arrêt à terme, des règlements par chèque pour les services communaux.

APPROUVE

6. ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU COEUR ».

L'association Les Restos du Cœur, engagée dans des actions de solidarité en faveur des personnes en difficulté, a sollicité le soutien financier de la commune.

Au regard de l'intérêt général de ses missions et de son engagement auprès des publics les plus fragiles, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une aide de 100 € au titre de l'année 2026.

APPROUVE

7. RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI DE SECRETAIRE DE MAIRIE DES COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS.

Il est proposé de procéder à l'évolution d'un poste de secrétaire de mairie à temps complet, afin d'accompagner l'adaptation du cadre d'emploi aux missions exercées.

Cette évolution correspond à un changement de grade au sein du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, sans création d'emploi supplémentaire. Elle s'inscrit dans l'organisation du service administratif de la commune, dans le respect du fonctionnement existant. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, à défaut, par un agent contractuel.

8. URBANISME : ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE CREATION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les monuments historiques bénéficient actuellement d'un périmètre de protection automatique de 500 mètres autour de chacun d'eux, conformément aux dispositions du Code du patrimoine.

Il expose que la création de périmètres délimités des abords (PDA), prévue aux articles L.621-30 et suivants du Code du patrimoine, permet de substituer à ce périmètre uniforme des périmètres adaptés aux enjeux patrimoniaux, architecturaux, urbains et paysagers propres à chaque monument historique.

Cette démarche, conduite en partenariat avec les services de l'État et l'Architecte des Bâtiments de France, vise à définir des périmètres plus cohérents avec la réalité du terrain, les covisibilités existantes et les objectifs de préservation du patrimoine communal.

Le Conseil municipal est informé du lancement de cette procédure sur le territoire communal.

APPROUVE

9. MOBILITES : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin propose aux communes signataires de sa Charte la mise à disposition de vélos à assistance électrique afin de promouvoir les mobilités durables auprès des habitants et des agents communaux.

Afin de permettre à la commune de bénéficier de ce dispositif chaque fois qu'un vélo sera disponible, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes ainsi que leurs éventuels renouvellements.

APPROUVE

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE : PERIODE 29 AVRIL AU 05 JUIN 2026.

NEANT.

2. TRAVAUX EN COURS : POINT D'ACTUALITE.

Les travaux de voirie ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable du village de Malsagne sont actuellement en cours de réalisation. La réfection de la voirie du village est, quant à elle, programmée pour le mois de septembre prochain.

Concernant les sanitaires publics, une ouverture est envisagée début juillet.

3. CIMETIERE : MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT.

La commune engage un travail de fond en vue de l'élaboration d'un règlement du cimetière communal. Cette démarche permettra de définir un cadre clair concernant les concessions (durée, modalités d'acquisition et tarifs) et d'anticiper les besoins futurs, notamment par la création de cavurnes.

Afin d'accompagner cette réflexion, la municipalité envisage de solliciter une conseillère funéraire pour apporter son expertise sur les aspects réglementaires, organisationnels et d'aménagement du site.

4. SERVICES TECHNIQUES : REORGANISATION ET EMBAUCHE D'UN SAISONNIER.

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques, Rémi Bacigalupo a été recruté pour occuper le poste laissé vacant par le départ de Tristan Legué. Afin d'assurer la continuité du service durant la période estivale, David Baccara a également été retenu pour assurer le remplacement des agents pendant leurs congés d'été.

5. QUESTIONS DIVERSES ;

- Dans le cadre de la démarche engagée sur l'avenir de Peyrelevade, portée par la commune et l'ARBAN, une réunion publique est organisée le 9 juin à 18h30 à la salle des fêtes. Ce temps d'échange permettra de présenter le déroulé de l'étude.

- À l'occasion de l'ouverture du nouveau cabinet de kinésithérapie de Mme Locquet Fanny, une inauguration est organisée le 17 juin à 18h30. Ce moment convivial permettra de découvrir les locaux et de rencontrer cette nouvelle professionnelle de santé qui vient renforcer l'offre de soins sur la commune.

- À l'école, dans le cadre du remplacement d'un agent en congé de maladie ordinaire, Mme Lucie Ménager a été recrutée en qualité d'ATSEM pour assurer la continuité du service jusqu'au retour de l'agent titulaire.

- La commission « Biens sans maître et biens de section » poursuit son travail d'identification et d'étude des parcelles concernées. Cette démarche pourrait, dans certains cas et sous réserve des procédures réglementaires applicables, permettre l'intégration de certains biens au patrimoine communal.

- Le Syndicat de la montagne limousine porte un projet de ligne de navette entre Tarnac, Peyrelevade et Felletin afin de renforcer l'offre de mobilité sur le plateau de Millevaches. Monsieur le Maire rappelle toutefois la nécessité de ne pas multiplier les lignes de transport, notamment avec le déploiement du Tacot par Haute-Corrèze Communauté. Il se montre néanmoins favorable à la réalisation d'un sondage auprès des habitants de Peyrelevade pour évaluer leurs besoins et propose l'organisation d'une réunion publique consacrée au Tacot afin de répondre aux questions de la population.

Fin de séance à 22h30